

Remaniement du modèle de rapport pour l'audit des distributeurs SFAMA

La commission pour les placements collectifs de capitaux a remanié le modèle de rapport pour l'audit des distributeurs, lesquels ont conclu un contrat de distribution selon le n° 9 de la Directive pour la distribution de placements collectifs de capitaux de la Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA) du 22 mai 2014. [Le modèle de rapport actualisé pour l'audit des distributeurs SFAMA](#) s'appuie sur le contenu de la Norme d'audit suisse (NAS) 950 «Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques». En outre, la Commission a réalisé [une formulation des possibles procédures d'audit](#) pour assurer un audit des distributeurs de grande qualité à l'échelle suisse. Les versions française ([modèle de rapport d'audit des distributeurs SFAMA \(12-2014\)](#) / [Procédures d'audit possibles audit des distributeurs \(12-2014\)](#)) et anglaise ([Report model audit distributors \(12-2014\)](#) / [Possible audit procedures for audits of distributors \(12-2014\)](#)) des deux documents sont désormais disponibles sur notre portail en ligne également.